

PAIEMENT DE DIVIDENDES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008

Siège social : Rue Hédi Nouria - 1030 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2018, **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 un dividende de :

4,028 dinars par action

Les dividendes seront portés à partir du **vendredi 11 mai 2018** au crédit des comptes courants postaux ou bancaires des actionnaires concernés.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.